



OFFRE D'EMPLOI

L'Administration régionale Kativik (ARK), un organisme supramunicipal qui exerce sa compétence sur le territoire du Québec situé au nord du 55^e parallèle, est à la recherche d'un candidat dynamique, ayant un grand sens de l'initiative et du leadership et des connaissances approfondies du droit, pour travailler à titre de :

**DIRECTEUR ADJOINT
SERVICE JURIDIQUE, SOCIOJUDICIAIRE ET DE LA GESTION MUNICIPALE
(POSTE PERMANENT À TEMPS PLEIN)**

Relevant du directeur du Service juridique, sociojudiciaire et de la gestion municipale de l'ARK, le directeur adjoint est chargé d'aider à la gestion efficace et efficiente du Service. Plus précisément, la personne sélectionnée devra :

- Participer à la planification, à la supervision et à la coordination des activités du Service;
- Superviser le travail des employés du Service (un coordonnateur et 17 employés syndiqués, incluant trois conseillers juridiques);
- Fournir des conseils et des avis juridiques à l'ARK et aux 14 villages nordiques sur tous les aspects de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik et d'autres lois ou règlements touchant leurs mandats et leurs activités;
- Participer à l'élaboration, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation des objectifs opérationnels du Service;
- Rédiger et réviser divers documents juridiques, incluant des résolutions, des ordonnances, des contrats, des rapports, des ententes et des avis juridiques;
- Assurer le suivi des dossiers de litige ainsi que toute question relative aux assurances concernant l'ARK et les villages nordiques;
- Superviser les activités du Bureau de gestion des infractions qui traite les constats d'infraction émis dans les villages nordiques du Nunavik;
- Superviser la coordination du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels du Nunavik (Sapummijit) ainsi que du Programme d'agents de réinsertion communautaire inuits;
- Participer à la préparation et au suivi des budgets du Service;
- Établir et maintenir des relations positives avec les représentants des villages nordiques et les divers intervenants dans les domaines sociojudiciaire et de la justice;
- Exécuter toute autre tâche demandée.

QUALIFICATIONS REQUISES :

- Être membre du Barreau du Québec;
- Avoir exercé le droit pendant au moins sept ans;
- Compter au moins trois années d'expérience dans un poste de gestion;
- La connaissance du travail des acteurs judiciaires du système de justice pénale et des services offerts aux victimes et aux contrevenants au Québec est un atout;
- Faire preuve de beaucoup de leadership, avoir un grand sens de l'organisation et de l'entregent;
- Posséder d'excellentes compétences dans la résolution de problèmes et la prise de décisions, avoir un grand sens de l'initiative et avoir de la détermination;
- Être capable de travailler sous pression, de prioriser les tâches et de respecter les délais;
- Une expérience de travail dans un milieu multiculturel est considérée comme un atout;
- Avoir une bonne connaissance pratique des logiciels de *Microsoft Office* ainsi que d'autres logiciels pertinents;
- Avoir une connaissance pratique, tant à l'oral qu'à l'écrit, d'au moins deux des langues suivantes : inuktitut, anglais et français;
- Être disposé à voyager dans tous les villages nordiques du Nunavik ainsi qu'à l'extérieur de la région et être disponible pour le faire.

Lieu de travail : Kuujuaq.
Salaire : Minimum de 81 788 \$ et maximum de 112 461 \$ par année.
Avantages : Indemnité de vie chère : minimum de 8 500 \$ par année;
Allocation alimentaire : minimum de 3 707 \$ par année;
Voyages annuels : minimum de trois par année;
REER (contribution de l'employeur);
Assurance collective;
Vacances : 30 jours par année;
Jours fériés: 19 jours incluant 10 jours pendant le temps des Fêtes.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitæ avant le 9 juillet 2021, 17 h, à l'adresse suivante:

**Ressources humaines
Administration régionale Kativik
C. P. 9
Kuujuaq QC J0M 1C0
Fax : 819-964-2975
Courriel : humanresources@krg.ca**

L'ARK adhère au principe d'équité en matière d'emploi. Par conséquent et conformément à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, les conditions peuvent varier, afin de promouvoir l'embauche de candidats inuits. L'ARK ne communiquera qu'avec les candidats retenus pour une entrevue.